



DOSSIER THÉMATIQUE

académie
Aix-Marseille **É**

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



CENTRE DES
MONUMENTS NATIONAUX

INTRODUCTION :

Le présent dossier s'attache à montrer plusieurs aspects importants attachés à la forteresse d'If : sa construction fut voulue par le roi François Ier suite à sa visite à Marseille en 1521¹ lorsqu'il s'avisait des maigres défenses de la ville par la mer ; elle s'inscrit donc logiquement dans le programme de défense des côtes françaises mis en place sous son règne. Ceci ne fut pas sans poser problème à la population, historiquement attachée à son indépendance et déterminée à ignorer les contraintes liées à la pression croissante du pouvoir de l'Etat, comme il sera vu dans le premier point.

D'autre part, la forteresse devint un enjeu important lors d'une crise politique sérieuse dans les années 1590-1598, qui impliqua Français, Florentins et Espagnols, ce que développera le second point.

Quant au dernier point du dossier, il se penchera sur les remaniements successifs de la forteresse au gré des tensions politiques sur la scène européenne, formant un exemple intéressant dans le corps même du bâtiment des revirements stratégiques qui se sont succédés jusqu'au XIX^e siècle.

Il sera fructueux de développer les approches par les langues anciennes, mais on pourra aussi aisément choisir le Château d'If comme modèle pour illustrer certains aspects de la constitution du Royaume de France, de l'émergence du souverain absolu et des rapports entre les Etats en Méditerranée au cours des règnes de François Ier et Henri IV.

1- LES RAPPORTS CONFLICTUELS ENTRE LES MARSEILLAIS ET L'ETAT FRANÇAIS

UNE INDEPENDANCE ORIGINELLE

Historiquement, Massalia était avant tout une cité grecque, donc une cité-état, avec ses méthodes de gouvernement, son conseil, son indépendance, son caractère. En évoquant l'arrivée de César en Gaule, Dion Cassius ne se prive pas de déclarer dans son *Histoire Romaine* :

« Seuls de tous les peuples de la Gaule, les habitants de Marseille ne se déclarèrent pas pour lui et ne lui ouvrirent pas leurs portes. » *HR*, XLI, 19 (traduction E.Gros)

Les privilèges dont elle était dotée ne furent pas tous abolis par César, malgré un siège difficile et une capitulation douloureuse en 49 a.C. Elle conserva certains pouvoirs de décision, même si elle fut romanisée et prit le nom de Massilia.

Quibus rebus confectis, Caesar magis eos pro nomine et vetustate quam pro meritis in se civitatis conservans, duas ibi legiones praesidio relinquit, ceteras in Italiam mittit; ipse ad Urbem proficiscitur.

Traduction : « Après cela, César, conservant cette ville plutôt par considération pour son antiquité et sa renommée que pour sa conduite envers lui, y laisse deux légions en garnison, et envoie les autres en Italie ; quant à lui, il part pour Rome » (César, *Bellum Civile*, II, 22,6)

¹ Se référer à la première partie consacrée au « motif » de la visite royale : le rhinocéros portugais.

A PARTIR DU X^e SIECLE

Marseille passa plus ou moins sous le contrôle des comtes de Provence, mais possédait un gouvernement « à l'italienne » où, là encore, elle fonctionnait sur le modèle d'un régime républicain, autonome, dirigé par la bourgeoisie marchande de la ville, enrichie par le commerce avec les pays du Levant. A partir de 1178, elle avait gagné le droit d'assurer elle-même sa défense. En 1257, Charles d'Anjou avait réaffirmé le statut autonome de Marseille

JUSQU'AU RATTACHEMENT DE LA PROVENCE A LA FRANCE EN JANVIER 1482

Marseille vécut sans se préoccuper du royaume voisin. Après cette date, la cité conserva une grande autonomie, et les rois de France en visite se plièrent à l'ancien cérémonial qui voulait que leur arrivée soit conditionnée à un arrêt à la Porte Réale, où ils prêtaient le serment de respecter « les privilèges, franchises et libertés de la ville de Marseille ».

LA SITUATION SE DURCIT AVEC LES PROJETS DE FRANCOIS 1^{er}

Celui –ci voulait en effet faire de Marseille un des points stratégiques de la défense française en Méditerranée.

Charles VIII puis Louis XII engagés dans les guerres d'Italie avaient déjà largement utilisé l'arsenal des galères en activité sous les comtes de Provence. François 1^{er} en réactiva le travail et l'arsenal compta 23 puis une quarantaine de galères sous son règne. Pour les protéger et assurer la défense de la ville en cas d'attaque par voie maritime, il décida de lancer la fortification de l'île d'If. Comme il a déjà été dit plus haut, les Marseillais ne se pressèrent pas pour entamer les travaux, mesurant bien que l'Etat français assurait ainsi une mainmise sur la ville. Parallèlement, la construction du fort de La Garde à partir de 1536 prenait Marseille en tenaille.

Les travaux sur If ne furent engagés que 8 ans après la décision royale et seulement suite à l'invasion des Espagnols pour un siège de 38 jours qui fit mesurer la nécessité d'empêcher une arrivée par mer des troupes étrangères. Encore fallut-il un ordre expressément formulé par le roi. (voir II 1) ; la construction traîna encore quelques années, ce que confirme le récit de l'anecdote suivante : en juin 1529, lorsque le condottiere génois Andrea Doria en route pour l'Espagne s'abrita dans le golfe de Marseille pour échapper au mistral, il refusa le combat à la vue des 16 galères armées par l'amiral La Fayette, mais il débarqua sur If. Il y fit incendier les échafaudages et jeter les pierres de construction à la mer.

L'Histoire journalière d'Honoré de Valbelle, apothicaire, couvre les années 1489-1539 et donne un éclairage intéressant de l'opinion des Marseillais sur la future citadelle d'If suite au passage du Génois : « En eût-il démoli les fondements, Les Marseillais ne s'en seraient pas plaints, car cette tour ne devrait pas s'appeler la tour d'If mais l'importune voisine » (la Malvoisine).

LA CRISE DE 1590-1598

Cette crise (qui sera évoquée dans la partie suivante) montra également que le pouvoir royal d'Henri IV, en la personne de Nicolas de Bausset, trouvait un appui indéfectible sur l'île d'If contre les Ligueurs, les Espagnols et Savoyards et les Marseillais eux-mêmes séditieux.

La lutte contre la « république » de Casaulx instaurée à Marseille à cette époque pour rendre à la ville un gouvernement autonome eut des conséquences sur le commerce, puisque les navires marseillais étaient taxés, lorsqu'ils n'étaient pas arraisonnés par les soldats du château ; ceux qui arrivaient sur Marseille le

furent également, et le port tendit à se déplacer dans les eaux d'If. Le verrou défensif constitué par la forteresse empêcha toute aide aux Marseillais qui serait venue de l'extérieur.

UNE SITUATION PARTICULIERE DEFINITIVEMENT ABANDONNEE SOUS LOUIS XIV

Le 2 mars 1660, lorsqu'il se présenta aux portes de la ville, déjà en partie « soumise » depuis janvier par les troupes envoyées par Mazarin sous le prétexte de la délivrer des Frondeurs (qui n'étaient présents à Marseille qu'en minorité), il ne s'agit pas pour lui de faire les mêmes concessions que les autres monarques. Le roi refusa de porter le serment traditionnel et pénétra par une brèche faite dans les remparts. La Porte Réale fut rasée. Marseille ne pouvait plus s'enfermer derrière ses murailles pour lutter contre l'Etat.

Honoré Bouche écrit dans son *Histoire chronologique de Provence* datée de 1664 :

« Le 2 mars 1660, Louis XIV suivi de la reine, de Mazarin, et de toute la cour se mit en route pour arriver le soir même à Marseille où les commissaires avaient déjà répandu la consternation par leur sévérité : Mazarin l'ayant traitée en ennemie, il voulait donner à la ville l'allure d'une place conquise. Tout près de la Porte Royale, il fit donc faire une brèche dans les murailles. Et c'est par là qu'il fit entrer le roi. »

L'arsenal des galères trouva son expansion maximale sous son règne, beaucoup parmi les nombreux galériens furent emprisonnés au château d'If. La forteresse allait devenir prison d'Etat, parfois contre les Marseillais eux-mêmes.

AUX XVIII^e ET XIX^e SIECLES

Durant la Révolution française, les révoltés marseillais furent brièvement enfermés à If avant que Mirabeau n'obtienne un adoucissement de leur emprisonnement. Les opposants républicains de 1851 eurent moins de chance et y purgèrent longtemps une lourde peine, avant que les insurgés de 1871 n'y soient également incarcérés. Une fois encore, la forteresse d'If apparaissait comme un instrument de répression du pouvoir central contre les Marseillais.

2. LE JEU POLITIQUE DES GRANDES PUISSANCES EN MEDITERRANEE: LA CRISE DES ANNEES 1590-1598

Le second épisode marquant sur l'échiquier politique au sujet de la suprématie en Méditerranée à la fin du XVI^e impliqua If au premier chef. Il s'ancrait sur fond de guerres de religion et de lutte pour le pouvoir en France mais aussi à Marseille. Son issue scella le destin de la ville, avant que Louis XIV ne lui porte le coup final.

LES FORCES EN PRESENCE

- Le rôle de **Ferdinand Ier, Grand-duc de Toscane**, n'est pas l'objet d'un accord unanime selon les diverses sources et analyses de l'événement. Sans entrer dans une quelconque polémique, ni prétendre livrer une solution définitive, voici les différentes opinions crédibles sur le rôle d'entremise de ce monarque. Ce qui est certain, c'est que l'influence de Ferdinand de Médicis était effective et qu'il rendait arbitrage entre les querelles franco-espagnoles de son temps.

Il se serait inquiété des vues impérialistes de l'Espagne et de son avancée en Italie menaçant directement son duché (Savoie et Piémont) ; il aurait décidé de la bloquer par une intervention en Provence.

Il aurait été appelé à l'aide par Henri IV lui-même ou par le gouverneur d'If fidèle au roi de France, Nicolas de Bausset.

Il aurait voulu profiter de la situation ambiguë en France suite à l'accès au trône d'Henri IV, contesté par les Ligueurs et de nombreux catholiques, pour s'arroger des attaches en Provence et tenter de s'emparer de Marseille de façon à y établir un monopole commercial.

Dans tous les cas, la présence des Toscans joua un rôle indéniable dans l'aventure marseillaise de la fin du XVI^e siècle directement liée au château d'If.

- **Le roi d'Espagne Philippe II** (fils et successeur de Charles Quint depuis 1555) voulait établir un relais territorial entre son pays et les possessions italiennes et avait pris Marseille pour lieu d'élection. De manière plus globale, il comptait sur son gendre, Charles-Emmanuel de Savoie, pour conquérir la Provence entière.

- **Charles-Emmanuel, duc de Savoie**, pouvait s'appuyer sur les Ligueurs provençaux pour le soutenir et constituer un contre-pouvoir au roi protestant Henri IV. Les chefs étaient le Baron de Vins et la comtesse de Sault ; ils allèrent jusqu'à le nommer gouverneur de Provence le 23 novembre 1590 après l'avoir accueilli triomphalement à Aix et lui offrirent leur appui jusqu'à Marseille, qui lui ouvrit ses portes le 2 mars 1591. Il avait avec lui 4000 cavaliers et 2000 fantassins.

- **La Ligue** avait été créée en 1576 par le duc de Guise avec deux objectifs : « défendre » le catholicisme menacé par le protestantisme (pourtant gravement atteint par le massacre de la Saint Barthélémy le 24 août 1572), et chasser le roi Henri III au profit de la branche des Guise. L'alliance avec l'Espagne catholique devait être scellée par le mariage de la fille de Philippe II avec le futur roi de France. Le duc de Guise, dit « le Balafré » fut assassiné en 1588 et Henri III mourut en 1589, le pouvoir d'Henri IV, roi protestant, était fortement contesté, car la Ligue resta puissante même après la mort de son fondateur. Son travail de sape se poursuivit jusqu'à l'abjuration du roi Bourbon en 1593.

- **Charles de Casaulx**, à Marseille, avait pris l'Hôtel de Ville par la force au moment de l'entrée des Savoyards dans la ville et il instaura une forme de « république » dont il devint le chef jusqu'à son assassinat le 17 février 1596. Il s'inscrivait ainsi dans une forme de logique liée à l'histoire de la ville qui bénéficiait toujours d'une relative autonomie, que même l'annexion de la Provence au royaume de France n'avait pas totalement abolie.

- **Le gouverneur du château d'If était Nicolas de Bausset** (l'orthographe varie parfois et on trouve aussi le nom de Beausset pour désigner la même personne). Marseillais, il avait reçu le roi Charles VIII (Henri de Navarre alors âgé de 11 ans faisant partie de sa cour) en 1564, avait pour gendre Louis du Chêne, président à mortier du Parlement de Provence (la plus haute charge dans l'exercice de la justice des provinces de l'Ancien Régime), qui s'opposa ouvertement au chef de la Ligue, le Baron de Vins. Il se caractérisa par une fidélité absolue au pouvoir royal durant toute la crise.

LES FAITS

Quand Charles-Emmanuel, duc de Savoie, pénétra dans Marseille, Nicolas de Bausset refusa de livrer la forteresse d'If par fidélité au roi de France. Il ne céda ni au chantage ni aux offres de corruption. Il refusa de recevoir aussi bien le duc que son émissaire.

Quelles qu'aient été les motivations réelles de sa décision, Ferdinand de Toscane envoya en renfort 4 galères et une galiote de soldats ainsi que des matériaux de construction. Les troupes débarquèrent à If où Bausset les toléra à peine. Il exigea du commandant Filippo Fulvio qu'il signe un document attestant de son intention de ne pas s'approprier les lieux et obligea les Italiens à demeurer hors de l'enceinte du

château. La construction du mur d'enceinte bastionnée date de cette occupation. Les hôtes forcés de Bausset ne semblent pas avoir eu d'autre rôle que d'assurer une présence constante des Italiens sur l'île.

Le gouverneur lutta contre les Savoyards et les Marseillais, en interdisant tout débouché sur la mer, puis en taxant les navires de passage et saisissant les bateaux mouillés à Pomègues, après que les Marseillais s'étaient emparés de ceux qui étaient à l'ancre dans les eaux d'If. L'île devenait quasiment le nouveau port de Marseille.

Après que les Savoyards se furent retirés de Provence en 1592, Bausset assura la liaison entre les différents partis déterminés à se libérer de Casaulx qui ne cessait de traiter en sous-main avec l'Espagne pour obtenir de l'argent et des armes : son neveu prépara le complot qui devait désigner Libertat, capitaine de la porte Réale et catholique intransigeant, comme son assassin. Un contrat fut signé avec le duc de Guise Charles de Lorraine en février 1596 pour qu'il attaque Marseille avec ses troupes et attire ainsi Casaulx vers la porte Réale où Libertat l'attendrait pour le tuer, ce qui fut fait.

La mort du fondateur de l'éphémère république marquait la fin de la crise puisque les Savoyards étaient partis ; Marseille avait reconnu officiellement Henri IV roi de France suite à son abjuration (25/07/1593), et les Espagnols eux-mêmes quittaient les lieux. Les Florentins auraient dû logiquement suivre le même chemin et rentrer en Toscane. Il n'en fut rien et il semblait impossible de les déloger d'If. Bausset refusa par deux fois de se rendre à la cour alors même que le roi l'en avait prié, par crainte de la menace constituée par les occupants.

Cependant, le 20 avril 1597, alors que Bausset s'était absenté malgré lui pour se rendre à Marseille, les Florentins s'emparèrent de la personne de son fils resté sur l'île, égorgèrent les sentinelles et se rendirent maîtres du château. Désespéré, le gouverneur voulut se suicider puis se ravisa et fit tout pour reprendre l'île.

Jean de Médicis² avait amené des renforts et s'installa à Pomègues pour construire une forteresse. Bausset et Guise répliquèrent au nom des Marseillais en fortifiant Ratonneau. Le gouverneur eut l'idée de lâcher des ânes auxquels on avait attaché des torches enflammées pour faire croire aux Toscans qu'une attaque massive allait avoir lieu contre leur détachement de Pomègues. Ceux-ci répliquèrent par des tirs nourris. Cette diversion permit à Bausset de débarquer dans une anse de Pomègues et de détruire les avant-postes florentins.

Bausset mourut cependant en octobre 1597 sans avoir repris If. Il fut enterré en grande pompe à Marseille.

Ce furent des négociations qui conclurent l'affaire. Guillaume du Vair, président de la chambre souveraine de justice de Marseille, Pesciolini, émissaire de Ferdinand de Toscane, Bonvisi, banquier à Lyon, furent les garants du contrat. Monseigneur d'Ossat, évêque de Rennes et ambassadeur de France à Florence, présida à sa signature : les Toscans partiraient après le paiement de 200 ou 240 mille écus d'or (selon les sources) à leur duc. La main de Marie de Médicis, fille de Ferdinand, fut offerte à Henri IV, délivré de son union avec Marguerite de France. La somme fut versée en mai 1598, au moment de la signature du traité de Vervins qui permettait à la France de retrouver les territoires de Picardie et éloignait la menace espagnole : le roi Philippe II ayant épousé Elisabeth de Valois, avait ainsi développé des prétentions au trône de France pour sa fille Isabelle ; il y renonça officiellement en signant le traité. Le mariage entre Marie de Médicis et Henri IV fut célébré en 1600.

² Fils illégitime de Cosme Ier et d'Eléonore des Albizzi, né en 1566 et mort en 1621, fut ministre de Ferdinand et servit aussi pour le compte des marines espagnole et vénitienne.

Il faut peut-être chercher dans les réticences des Toscans à quitter Marseille un motif financier. Henri IV avait d'une part souvent obtenu le soutien politique de Ferdinand, notamment en ce qui concerne les négociations avec le Pape concernant son abjuration du protestantisme et son retour dans l'Église catholique, qui lui permit de se légitimer en tant que roi de France. D'autre part, les fonds de la banque Médicis avaient toujours été octroyés aux demandes d'Henri mais jamais remboursés, semble-t-il. Par ce refus de quitter une place forte française, fût-elle aussi « petite » que l'île d'If, le grand duc put recouvrer une partie des créances françaises.

En tout état de cause, la forteresse n'avait jamais été conquise par la force, ni par un camp, ni par un autre, ce qui montra son invulnérabilité.

3. AUX XVII^e ET XVIII^e SIECLES, DES INVESTISSEMENTS ALEATOIRES

Après cette crise majeure, les années s'écoulèrent avec des moments de tension divers en fonction des conflits européens. On remarque qu'à chaque période difficile entre les grandes puissances, les batteries furent réarmées et les garnisons augmentées. Quelques travaux furent mis en œuvre mais peu de grande envergure.

SOUS LOUIS XIII

Richelieu fit réarmer le fort en 1635, la garnison passa de 90 à 200 hommes après le début de la Guerre de Trente ans et une nouvelle incursion espagnole en Provence.

VAUBAN, IMPUISSANT A IF ?

Après une visite mémorable et sans complaisance de Vauban en 1701, qui jugea le fort peu orthodoxe avec entre autres un accès impraticable, des travaux furent décidés mais peu furent effectivement engagés, on ne trouve que quelques traces très tardives des réalisations prônées par des commandes, en 1751 et 1756 ! Il fit ajouter la caserne toujours visible aujourd'hui en tant que bâtiment du corps de garde, les effondrements du mur florentin furent comblés, un mur fut élevé au nord est avec une coursive et les bouches à feu furent comblées également. Le phare pourtant préconisé ne fut édifié qu'au XIX^e siècle, le débarcadère au XX^e siècle...

LA GUERRE DE SUCCESSION D'Autriche

En 1740 l'intendant Le Bret dirigea le réarmement selon un plan du Marquis de Mirepoix, maréchal de camp en Provence, ministre plénipotentiaire, et du premier échevin de la ville Roux de Corse. En juin 1744, l'amiral anglais Matthews croisa au large de Marseille mais n'insista pas dans son désir de porter sa flotte dans la rade. Le pouvoir dissuasif de la forteresse d'If joua pleinement son rôle.

LA GUERRE DE SEPT ANS

Le fort fut réapprovisionné durant les années du conflit, de 1756 à 1763, car il y eut un blocus des côtes. Il s'avéra inutile de maintenir le renfort en troupes et munitions après le traité de Paris en 1763, puis le nombre d'hommes du détachement baissa de nouveau. On en confia d'ailleurs la garde à des invalides. J.J. Le Franc de Pompignan écrivait déjà en 1740 dans son *Voyage en Languedoc et en Provence* :
C'est un lieu peu récréatif

Défendu par le fer oisif
De plus d'un soldat maladif
Qui, de guerrier jadis actif
Est devenu garde passif.

Après le gouvernorat de Nicolas de Bausset, et de 1598 à 1771, les gouverneurs furent membres héréditaires de la famille des viguiers ³ FORTIA DE PILLES, mais ne résidèrent généralement pas au château, laissant ce soin à leurs majors qui dirigeaient à leur gré et selon leur personnalité le détachement du fort. Ils firent exécuter des travaux d'entretien essentiellement, allant parfois jusqu'à se plaindre du peu d'empressement de la cité marseillaise à engager les sommes nécessaires. Paradoxalement, leur sépulture familiale fut installée à If, non loin du phare actuel, et nous savons que la seconde épouse de Louis Alphonse de Fortia, morte le 21 mars 1718 à vingt-cinq ans à peine, y fut inhumée.

Pour en savoir plus :

Retrouver les autres ressources pédagogiques en [cliquant ici](#)

Pour en savoir plus, découvrir d'autres sites et d'autres ressources pédagogiques, rendez-vous sur <http://action-educative.monuments-nationaux.fr>

BIBLIOGRAPHIE :

- BUSQUET R. , « Le Château d'If », in *Marseille* n°3, mai-juin 1948, p 3-12
- ISNARD E. , 1) « Le vieux Port et ses alentours, le château d'If », in *Marseille* n° 14, fin octobre 1951, p 33-38. 2) « Marseille, sa parure d'art et de souvenirs : le château d'If », in *Marseille*, n°44, mai-juin 1961, p 49-54.
- CIRAVEGNA N. et BLUA G., *Histoire du château d'If suivi de La Prison de la mer*, éd. Autres temps, Gémenos, 2005.
- DI ROMA F. *Le Château d'If*, éd. Jeanne Laffitte, Marseille, 1990
- DI ROMA P. « Le Château d'If », in *Marseille*, n° 181, septembre 1997, p 56-60.
- DUCHENE R. *Le Château d'If. Les îles*, éd. Ouest France, Rennes, 1981.
- FAUCHERRE N. « les citadelles de Marseille », in *Marseille*, n° 164, 1992, p 24-31
- FAUCHERRE N. , BRIGHELLI J-P, BILLOU F. : *Le Château d'If et les forts de Marseille*, Coll. Itinéraires du Patrimoine, Caisse nationale des Monuments historiques et des sites, éd. Du patrimoine, 1999.
- DE LAGET P. *Le Château d'If, son histoire, ses prisonniers*, Imprimerie Dumas, Saint-Etienne, 1956.
- PONTUS P. *Le Château d'If*, in *Monuments historiques*, n° 103, juin 1979, p 81-96.
- Ouvrage collectif, *Les Iles de Marseille, découverte du Frioul*, éd. Alpes de Lumière, n° 157, 2008.

³ Les viguiers sont des juges au nom du roi